

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2217

20 septembre 2011

SOMMAIRE

AB Sciex Finance S.à r.l.	106408	Sucafina Holding	106395
Am Haferstück S.A.	106397	Supermarket DPS Sàrl	106395
Aroo S.à r.l.	106380	TalentBox S.A.	106396
Cima Claddings S.A.	106378	T and C Holding S.A.	106396
Deer Investments S.A.	106414	Tate & Lyle European Finance, S.à r.l. ..	106396
DEMA SPF S.A.	106414	Taurus Properties Holding S.à r.l.	106402
EARLSFORT Paris 50 S.à r.l.	106395	Taurus Properties Holding S.à r.l.	106402
Energy Research and Investment S.A. ..	106396	Tetrade S.A.	106402
Eulux Consult	106376	Texon Controls S.à r.l.	106403
Euroconsumers S.A.	106406	Texon Controls S.à r.l.	106403
Goldstar S.à r.l.	106379	Texon Controls S.à r.l.	106403
Halong S.A.	106405	Texon Controls S.à r.l.	106403
Imperial Innovations S.à r.l.	106398	Texon Controls S.à r.l.	106405
Isolation 2000 S.A.	106407	Texon Controls S.à r.l.	106402
Kayalov Holdings S.à r.l.	106374	Th-VEST HOLDING S.A., SPF	106375
Moody's Group Luxembourg S.à r.l.	106372	Torcello S.A.	106397
Motorway-Luxembourg S.A.	106401	Transfinco S.A.H.	106405
Natefile S.A.	106401	Trenor Holding Luxembourg Sub-Holding	
Purple Grafton S.à r.l.	106376	S.à r.l.	106397
RE Constellation II S.à r.l.	106404	Triton III LuxCo B 13 S.à r.l.	106398
Résidences Lorraines S.A.	106404	Tusculanum SPF	106402
Socofigest Investment	106374	V.A.A.C. Vicking S.A.	106405
Socofigest Investment	106375	Vasto S.A.	106406
Soger S.A.	106375	VDP Services S.A.	106406
Spectrum Brands Lux II S.à r.l.	106387	Veroninvest Holding S.A.	106406
Spir S.A.	106375	Versailles Investments S.A.	106407
SPPR S.A.	106379	Versailles Investments S.A.	106407
SPRT S.A.	106379	VERVAEKE Luxembourg S.A.	106408
Starfactory Football Management S.A. ..	106387	Victaulic Holding Luxembourg S.à r.l. ...	106408
Stellarosa s. à r.l.	106395	WIKIO Luxembourg	106414
St.James's Place European S.à r.l.	106370		

St.James's Place European S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 77.427.

In the year two thousand eleven, on the twenty-sixth day of May.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

- St. James's Place Investments Plc., a public limited company (registered number 1773177) whose registered office is at St. James's Place House, 1 Tetbury Road, Cirencester, Gloucestershire, GL7 1FP United Kingdom, owner of 100% of the Company's shares (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, Employee, residing in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, by virtue of proxies given on 24 May 2011,

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares being the Sole Shareholder of St. James's Place European S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 77 427 (the "Company"), incorporated by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 24 July 2000, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on January 27th, 2001, under number 59, page number 2818 (the "Articles").

III. The appearing party, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Increase of the Company's share capital by an amount of five thousand Great Britain Pounds (GBP 5,000.-) so as to raise it from its current amount of ten thousand Great Britain Pounds (GBP 10,000.-) represented by one hundred (100) shares with a nominal value of one hundred Great Britain Pounds (GBP 100.-) each, to fifteen thousand Great Britain Pounds (GBP 15,000.-) by an increase of the number of shares from one hundred (100) to one hundred fifty (150).

2. To amend article 6, first paragraph, of the Articles so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1).

3. Miscellaneous.

The appearing party has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the Company's share capital by an amount of five thousand Great Britain Pounds (GBP 5,000.-) so as to raise it from its current amount of ten thousand Great Britain Pounds (GBP 10,000.-) represented by one hundred (100) shares with a nominal value of one hundred Great Britain Pounds (GBP 100.-) each, to fifteen thousand Great Britain Pounds (GBP 15,000.-) by an increase of the number of shares from one hundred (100) to one hundred fifty (150).

Subscription / Payment

The Sole Shareholder, represented as aforementioned, declared to make payment in full for the above mentioned capital increase by a contribution in cash of five thousand great british pounds (GBP 5,000.-), so that the Company has at its disposal the total amount of five thousand great british pounds (GBP 5,000.-), proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to amend article 6, first paragraph, of the Articles so as to reflect the resolutions to be adopted under the first resolution as follows:

"The Company's corporate capital is fixed at fifteen thousand Great Britain Pounds (GBP 15,000.-) represented by one hundred fifty (150) shares with a par value of one hundred great Great Britain Pounds (GBP 100.-) each, all fully paid-up and subscribed."

Closure of the meeting

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about one thousand two hundred euro (€ 1,200.-)

Whereof the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-six mai.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparus:

- St. James's Place Investments Plc., une public limited company (numéro de registre 1773177) ayant son siège social au St. James's Place House, 1 Tetbury Road, Cirencester, Gloucestershire, GL7 1FP Royaume-Unis, détenant 100% des parts sociales de la Société (l' "Associé Unique"),

ici représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, demeurant à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée le 24 mai 2011,

I. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumise à l'enregistrement.

II. Le comparant déclare qu'il est le seul associé de St. James's Place European S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par la loi luxembourgeoise, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 77 427 (la "Société"), constituée par un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire résident Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 24 juin 2000, publié au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations en 2001 sous le numéro 59, page 2818 (les "Statuts").

III. Le comparant, dûment représenté, reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Agenda

1. Augmentation du capital social de la Société par un montant de cinq mille livres sterling (GBP 5.000,-) afin de l'augmenter de son montant actuel de dix mille livres sterling (GBP 10.000,-) représenté par cent (100) parts sociales ayant une valeur nominal de cent livres sterling (GBP 100,-) chacune, à quinze mille livres sterling (GBP 15.000,-) par une augmentation du nombre de parts sociales de cent (100) à cent cinquante (150);

2. Amendement de l'article 6, premier paragraphe, des Statuts, afin de refléter la résolution devant être adoptée sous le point 1 de cet agenda;

3. Divers.

a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société par un montant de cinq mille livres sterling (GBP 5.000,-) afin de l'augmenter de son montant actuel de dix mille livres sterling (GBP 10.000,-) représenté par cent (100) parts sociales ayant une valeur nominal de cent livres sterling (GBP 100,-) chacune, à quinze mille livres sterling (GBP 15.000,-) par une augmentation du nombre de parts sociales de cent (100) à cent cinquante (150).

Souscription/Paiement

L'Associé Unique, représenté comme précédemment déclaré, déclare avoir fait le paiement en totalité pour ladite augmentation de capital par contribution en numéraire de cinq mille livres sterling (GBP 5.000,-), pour que la Société ait à sa disposition le montant total de cinq mille livres sterling (GBP 5.000,-), preuve de quoi a été présentée au notaire instrumentant qui en prend acte.

Deuxième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'amender l'article 6, premier paragraphe, des Statuts afin de refléter la première résolution prise et lui donner la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à quinze mille livres sterling (GBP 15.000,-) représenté par cent cinquante (150) parts sociales d'une valeur nominale de cent livres sterling (GBP 100,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées. "

Clôture de l'assemblée

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec son augmentation de capital, ont été estimés à mille deux cents euros (€ 1.200,-).

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du mandataire du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 mai 2011. Relation: EAC/2011/7288. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Esch/Alzette, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011105595/119.

(110120163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Moody's Group Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 142.315.

In the year two thousand and eleven, on the twelvth of July.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

THERE APPEARED:

Moody's Group UK Ltd, a limited company having its registered office at One Canada Square, Canary Wharf, E14 5FA London,

hereby represented by Mrs Nathalie SENDEGEYA, private employee,

by virtue of a proxy given in London on July 7th, 2011.

Which proxy, after signature "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, is the sole partner of "MOODY'S GROUP LUXEMBOURG S.À R.L." a "société à responsabilité limitée", with registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F.Kennedy, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 142.315 (the "Company") incorporated by deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, dated September 23rd, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2649 dated October 30th, 2008

The 12,500 (twelve thousand five hundred) shares of the Company with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, representing the entire subscribed capital of the Company amounting to twelve thousand five hundred euro (EUR 12.500.-) are duly present or represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items of the agenda. The Sole Shareholder present or represented declares that it has had due notice of, and has been duly informed of the agenda prior to the Meeting.

The agenda of the meeting is the following:

- 1) Decision for voluntary liquidation of the company.
- 2) Appointment of the liquidator and definition of his scope.
- 3) Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken by the Sole Shareholder.

First resolution

The Sole Shareholder resolves, in compliance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, to dissolve the Company and to voluntary put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Sole Shareholder appoints as liquidator "FIDES (Luxembourg) S.A.", with registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F.Kennedy, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Registry under number B 41.469 in relation to the voluntary liquidation of the Company (the "Liquidator").

Third resolution

The Sole Shareholder resolves that the liquidator shall have the broadest powers as set out in articles 144 to 148 bis of the co-ordinated law on commercial companies of 10 August 1915 .

The liquidator is required to prepare an inventory of all assets and liabilities of the Company.

The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the liquidator.

It can also accomplish all the acts provided for by article 145 without requesting the authorisation of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance.

The liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the shareholder in cash or in kind to his willingness in the proportion of their participation in the capital.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation, and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the members of the office of the meeting signed together with us the notary the present original deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille onze, le douze juillet.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Moody's Group UK Ltd, une limited liability company constituée sous les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au One Canada Square, Canary Wharf, E14 5FA Londres, ici représentée par Madame Nathalie SENDEGEYA, employée privée,

en vertu d'une procuration donnée à Londres le 7 juillet 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare être la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée «MOODY'S GROUP Luxembourg S.À R.L.», avec siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F.Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 142.315 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à in Niederanven, le 23 septembre 2008, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2649 du 30 octobre 2008.

Toutes les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de la Sociétés d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, représentant la totalité du capital souscrit de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) sont présentes ou représentées à l'assemblée qui est par conséquent valablement consitutée et peut délibérer sur les points portés à l'ordre du jour. L'Associé Unique déclare avoir été dûment convoqué à l'Assemblée et informé de l'ordre du jour.

Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Décision de la mise en liquidation volontaire de la société.
- 2) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3) Divers.

Suite à cet ordre du jour, les résolutions suivantes ont été prises par l'Associé Unique.

Première résolution

L'Associé Unique décide, en conformité à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de dissoudre la dissolution et de la mettre volontairement en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution

L'Assemblée désigne comme liquidateur «FIDES (Luxembourg) S.A.», ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F.Kennedy, enregistré auprès du Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 41.469 en relation avec la liquidation volontaire de la Société (le «Liquidateur») auquel sont conférés les pouvoirs prévus par les dispositions légales en vigueur.

Troisième résolution

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 à 148bis de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la «Loi»).

Le Liquidateur devra dresser l'inventaire de l'actif et du passif de la Société.

Vis-à-vis des tiers la Société sera tenue par la seule signature du Liquidateur.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur peut exempter le conservateur des Hypothèques de continuer n'importe quel enregistrement automatique, renoncer à tous les droits in rem, droits préférentiels de souscription, hypothèques, actions en rescission, enlever n'importe quelle annexe, avec ou sans règlement des inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, annexes, oppositions ou autre obstacle.

Le Liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

Le Liquidateur a le droit de distribuer aux actionnaires les actifs en espèces ou en nature à sa discrétion et dans la proportion du capital détenu dans la société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. Sendegeya et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 juillet 2011. LAC/2011/33227. Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Référence de publication: 2011105500/121.

(110120012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Socofigest Investment, Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 72.043.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011105631/10.

(110120418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Kayalov Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 147.194.

Extrait de l'assemblée générale de l'associé unique de la Société du 8 juin 2011

En date du 8 juin 2011, l'associé unique de la Société a pris la résolution de renouveler le mandat des personnes suivantes jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2011.

- Monsieur Thomas SCHULZ, gérant A
- Monsieur Peter A. MANN, gérant A
- Madame Helen LOVELY FRANCIS, gérant A
- Madame Candice DE BONI, gérant B
- Monsieur Jean-Robert BARTOLINI, gérant B
- PricewaterhouseCoopers, réviseur d'entreprises agréé

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Kaylov Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011106236/21.

(110121098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Socofigest Investment, Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 72.043.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire du 3 juin 2011

Les mandats des administrateurs de Messieurs Frédéric MONCEAU, Joeri STEEMAN et Karl LOUARN (demeurant tous les trois professionnellement: 24, rue Saint-Mathieu L-2138 Luxembourg) sont renouvelés pour une période de six ans. Le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Régis PIVA (adresse professionnelle: 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg) est renouvelé pour une période de six ans.

Pour extrait sincère et conforme

Frédéric MONCEAU / Joeri STEEMAN

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011105632/15.

(110120419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Th-VEST HOLDING S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 84.187.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 28/06/2011 que:
- l'assemblée nomme Mr Josephus Sijbrandus Hesp, management consultant, Duinrooslaan 4, NL-2116 TH Bentveld, comme administrateur B de la société et ceci jusqu'à l'assemblée générale de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18.07.2011.

Mr C.A.P. Zimmer / Luxglobal Management S.à r.l.

- / Signatures

Director A / Director B

Référence de publication: 2011105646/16.

(110120612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Soger S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.

R.C.S. Luxembourg B 156.285.

—
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011105633/9.

(110120130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Spir S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 141.903.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011105634/10.

(110120834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Eulux Consult, TheFormJuriWasNull.

Siège social: L-9463 Stolzembourg, 10, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 121.709.

Beschluss der Gesellschafterversammlung und der Geschäftsführung

Die Unterzeichnenden sind die alleinigen Gesellschafter der oben genannten Gesellschaft mit Sitz in Bermingham (Großbritannien) eingetragen im Handelsregister (Companies House of Cardiff) unter Nr. 5897274 und halten die gesamten derzeit ausgegebenen Geschäftsanteile entsprechend einem Nominalwert von GBP 100 wie folgt.

1. Ehses-Reinhold, Lieselotte
Schanzenstr. 31
D-54470 Graach-Schäferrei
zu 100 %

Weiterhin ist auch die Geschäftsführung, bestehend aus sämtlichen Geschäftsführern der Gesellschaft, vertreten und unterzeichnet ebenfalls.

Unter Verzicht auf alle durch Gesetz und Satzungen vorgeschriebenen Fristen und Formen für die Einberufung und die Abhaltung einer Versammlung der Geschäftsführung sowie der Gesellschafter der EULUX CONSULT Limited, halten wir hiermit am 14. Juni 2011 in Stolzembourg eine Gesellschafterversammlung sowie eine Versammlung der Geschäftsführung der EULUX CONSULT Limited ab und beschließen satzungsgemäß das Folgende.

Die Zweigniederlassung der EULUX CONSULT Limited wird zum 30. Juni 2011 aufgehoben.

Weitere Beschlüsse der Gesellschafterversammlung und der Geschäftsführung wurden nicht gefasst. Die Gesellschafterversammlung sowie die Versammlung der Geschäftsführung wurde geschlossen.

Stolzembourg, den 14. Juni 2011.
Lieselotte Ehses-Reinhold / Bert Ehses
Gesellschafter / Geschäftsführer

Référence de publication: 2011110435/27.

(110125672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Purple Grafton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 241.012.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 153.247.

In the year two thousand and eleven, on the seventh day of July.

Before the undersigned Maître Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Appears:

PWREF I Holding S.à r.l., having its registered office at 22, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, registered in Luxembourg under registration number B 132.917 (the «Sole Partner»);

in its capacity as Sole Partner of Purple Grafton S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 22, Grand-rue, L-1660 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.247, incorporated under the Luxembourg law pursuant to a deed dated 12 May, 2010 of Maître Joseph Elvinger, notary public, residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and its articles of incorporation have been published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Memorial») under number 1438 dated July 14, 2010 (the «Company»), hereby takes the following written resolution in accordance with the provisions of article 200-2 of Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the «Law»).

The Sole Partner is represented at the meeting by Mrs. Flora Gibert, employee, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

I. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 58,000,000 (fifty-eight million euro) so as to bring it from its current amount of EUR 183,012,500 (one hundred eighty-three million and twelve thousand five hundred euro) represented by 183,012,500 (one hundred eighty-three million and twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1 (one euro) each, to EUR 241,012,500 (two hundred forty-one million and twelve thousand five

hundred euro) by the creation and issue of 58,000,000 (fifty-eight million) new shares with a nominal value of EUR 1 (one euro) each;

2. Subscription and payment by the Sole Partner of the 58,000,000 (fifty-eight million) new shares mentioned under item 1. above by way of contribution in cash;

3. Amendment of Article 6 of the Articles of Association of the Company in order to reflect the above change in the share capital.

First resolution

The Sole Partner resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 58,000,000 (fifty-eight million euro) so as to bring it from its current amount of EUR 183,012,500 (one hundred eighty-three million and twelve thousand five hundred euro) represented by 183,012,500 (one hundred eighty-three million and twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1 (one euro) each, to EUR 241,012,500 (two hundred forty-one million and twelve thousand five hundred euro) by the creation and issue of 58,000,000 (fifty-eight million) new shares with a nominal value of EUR 1 (one euro) each.

Second resolution

The Sole Partner declares to subscribe to 58,000,000 (fifty-eight million) newly issued shares of the Company, with a nominal value of EUR 1 (one euro) each and to have them fully paid up by way of a contribution in cash, so that the amount of EUR 58,000,000 (fifty-eight million euro) is at the disposal of the Company.

The documents attesting the payment in cash have been presented to the undersigned notary.

Third resolution

The Sole Partner resolves to amend Article 6 of the Articles of Association of the Company, so as to reflect the taken decisions, which shall now read as follows:

" **Art. 6.** The share capital is set at EUR 241,012,500 (two hundred forty-one million and twelve thousand five hundred euro) represented by 241,012,500 (two hundred forty-one million and twelve thousand five hundred) shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each."

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand Euro.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille onze, le sept juillet.

Par-devant Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Apparaît:

PWREF I Holding S.à r.l, ayant son siège social à 22, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, inscrite sous le numéro B 132.917 au Luxembourg (l'«Associé Unique»);

en qualité d'Associé Unique de Purple Grafton S.à r.l., une Société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 22, Grand-rue, L-1660 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 153.247, constituée selon le droit luxembourgeois suivant un acte du 12 mai 2010 de Maître Joseph Elvinger, notaire public, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial») sous le numéro 1438 le 14 juillet 2010 (la «Société»), adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'article 2002 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

L'Associé Unique est représenté par Flora Gibert, employée, résidant à Luxembourg, en vertu de la procuration sous seing privé, laquelle, paraphée «ne varietur » par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

I. L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social souscrit de la Société d'un montant de EUR 58.000.000 (cinquante-huit millions euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 183.012.500 (cent quatre-vingt trois millions douze mille cinq cents euros) représenté par 183.012.500 (cent quatre-vingt trois millions douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, à EUR 241.012.500 (deux cent quarante et un millions douze mille cinq cents euros) par la création et l'émission de 58.000.000 (cinquante-huit millions) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune;

2. Souscription et paiement par l'associé unique des 58.000.000 (cinquante-huit millions) nouvelles parts sociales mentionnées sous le point 1. ci-dessus par apport en numéraire;

3. Modification de l'article 6 des Statuts de la Société, de manière à refléter les changements ci-dessus concernant le capital social;

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de EUR 58.000.000 (cinquante-huit millions euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 183.012.500 (cent quatre-vingt-trois millions douze mille cinq cents euros) représenté par 183.012.500 (cent quatre-vingt-trois millions douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, à EUR 241.012.500 (deux cent quarante et un millions douze mille cinq cents euros) par la création et l'émission de 58.000.000 (cinquante-huit millions) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique déclare souscrire au 58.000.000 (cinquante-huit millions) nouvelles parts sociales émises par la Société, avec une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune et que les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de manière à ce que le montant de EUR 58.000.000 (cinquante-huit millions) est à la disposition de la Société.

Les documents attestant les paiements en espèces ont été présentés au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'Article 6 des Statuts de la Société concernant le capital social, de manière à refléter les décisions prises, qui se lira comme il suit:

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 241.012.500 (deux cent quarante et un million douze mille cinq cents euros), représenté par 241.012.500 (deux cent quarante et un million douze mille cinq cents) parts sociales de EUR 1 (un euro) chacune.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèvent approximativement à sept mille Euros.

Aucun autre sujet ne figurant à l'ordre du jour, et personne n'ayant pris la parole, l'assemblée générale a été clôturée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent acte.

Après que lecture de l'acte a été faite à la personne comparante et dont le notaire connaît le nom, prénom, état civil et résidence, la personne pré mentionnée a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 11 juillet 2011. Relation: LAC/2011/31406. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Référence de publication: 2011105544/125.

(110120431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Cima Claddings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 141.908.

Suite à l'assemblée générale annuelle tenue le 15 juillet 2011, il a été décidé de renouveler les mandats de M. Michel THILL, Administrateur de catégorie A, M. Marco PIERETTORI, Administrateur de catégorie A, M. Jean BODONI, Ad-

ministrateur de catégorie B, Mme. Marie BOURLOND, Administrateur de catégorie B, M. Lucio MAFESSANTI, Administrateur de catégorie C. Leur mandat venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 JUIL. 2011.

Pour: CIMA CLADDINGS SA.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Valérie Wozniak / Valérie Albanti

Référence de publication: 2011105715/18.

(110119173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

SPPR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 150.695.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011105635/10.

(110120832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

SPRT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 141.901.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011105636/10.

(110120833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Goldstar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.550.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 153.982.

EXTRAIT

Il résulte des cessions de parts intervenues en date du 8 juillet 2011 que:

- Argos Soditic V-A FCPR, ISIN FR0010344648, ayant son siège social au 14, rue de Bassano, F-75116 Paris, France, a cédé 1.667 parts sociales qu'elle détenait dans la société GOLDSTAR S.à r.l., ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L -1653 Luxembourg à Monsieur Massimo CORBARI, demeurant au 33/21-22, via Briscata, I-16154 Gênes, Italie;

- Argos Soditic V-B FCPR, ISIN FR0011032566, ayant son siège social au 14, rue de Bassano, F-75116 Paris, France, a cédé 6.275 parts sociales qu'elle détenait dans la société GOLDSTAR S.à r.l., ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L -1653 Luxembourg à Monsieur Massimo CORBARI, demeurant au 33/21-22, via Briscata, I-16154 Gênes, Italie;

- Argos Soditic V-C FCPR, ISIN FR0010303123, ayant son siège social au 14, rue de Bassano, F-75116 Paris, France, a cédé 353 parts sociales qu'elle détenait dans la société GOLDSTAR S.à r.l., ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L -1653 Luxembourg à Monsieur Massimo CORBARI, demeurant au 33/21-22, via Briscata, I-16154 Gênes, Italie.

Ces cessions de parts ont été notifiées et acceptées par la société GOLDSTAR S. à r.l. en date du 8 juillet 2011 conformément à l'article 1690 du Code Civil et à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Suite à ces cessions, le capital social de la société GOLDSTAR S.à r.l. est détenu comme suit:

- Argos Soditic V-A FCPR, ISIN FR0010344648, ayant son siège social au 14, rue de Bassano, F-75116 Paris, France: 59.035 parts sociales;

- Argos Soditic V-B FCPR, ISIN FR0011032566, ayant son siège social au 14, rue de Bassano, F-75116 Paris, France: 222.188 parts sociales;

- Argos Soditic V-C FCPR, ISIN FR0010303123, ayant son siège social au 14, rue de Bassano, F-75116 Paris, France: 12.482 parts sociales;

- Monsieur Massimo CORBARI, demeurant au 33/21-22, via Briscata, I-16154 Gênes, Italie: 8.295 parts sociales.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 3 août 2011.

Référence de publication: 2011111662/34.

(110127642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

Aroo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 162.242.

—
STATUTES

In the year two thousand eleven, on the sixteenth of June.

Before us, Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Travis Investment S.à r.l., a company duly incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 152281;

here represented by Marc Winandy, clerk, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated August 10th, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of incorporation (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Corporate name. The Company will have the name "Aroo S.à r.l." (hereafter the "Company").

Art. 3. Corporate objects. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises which form part of the same group of companies as the Company any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Capital. The Company's corporate capital is fixed at TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) represented by TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED (12,500) shares with a par value of ONE EURO (1.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Changes on capital. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Rights and Duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the shareholders. If the Company has only one shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the Articles to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

The creditors or successors of the sole shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the inventories of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Transfer of shares. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private deed.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. Events affecting the company. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. Managers. The Company is managed by a sole manager or by a board of managers, composed of at least one (1) manager A and at least (1) one manager B, who need not be shareholders, appointed by decision of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, for an undetermined period of time.

Managers are eligible for re-election. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders at a simple majority. Each manager may as well resign.

While appointing the manager(s), the sole shareholder or the shareholders set(s) their number, without prejudice to the first sentence of this article 12, the duration of their tenure and the powers and competence of the manager(s).

The sole shareholder or the shareholders decide upon the compensation of each manager.

Art. 13. Bureau. The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to attend, his functions will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may appoint a secretary of the Company and such other officers as it shall deem fit, who need not be members of the board of managers.

Art. 14. Meetings of the board of managers. Meetings of the board of managers are called by the chairman or two members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

The board of managers may only proceed to business if the majority of its members, including at least one manager A and at least one manager B, are present or represented.

Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or email.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting.

A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.

Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

Art. 15. Minutes - Resolutions. All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by at least one manager. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman.

The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office.

Art. 16. Powers. The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is/are vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or the present articles to shareholders fall within the competence of the board of managers.

Art. 17. Delegation of powers. The managers may, with the prior approval of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, entrust the daily management of the Company to one of its members.

The managers may further delegate specific powers to any manager or other officers.

The managers may appoint agents with specific powers, and revoke such appointments at any time.

Art. 18. Representation of the Company. The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, or, in case of plurality of managers, by the joint signature of one manager A and one manager B of the Company, or the joint signatures or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 17 of these Articles.

Art. 19. Liability of the managers. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 20. Events affecting the managers. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as his resignation or removal for any cause, does not put the Company into liquidation.

Art. 21. Decisions of the shareholders. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

Art. 22. Financial year. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of the same year.

Art. 23. Financial statements. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 24. Allocation of profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or in case of plurality of managers, the board of managers.
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve.
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 25. Dissolution - Liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 26. Matters not provided. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first financial year shall start on the date of the incorporation and end on December 31st, 2011.

Subscription - Payment

The Articles of the Company having thus been drawn up, the appearing party, represented as stated here above, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 183 of the law of August, 15, 1915, on commercial companies, as amended have been observed.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand euro (€ 1,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

1) The Company will be administered by the following managers:

a) Mr Ivo HEMELRAAD, lawyer, born on 12 October 1961, at Utrecht (the Netherlands) with professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, as manager A; and

b) Mr Wim RITS, lawyer, born on 14 June 1970, at Merksem (Belgium), with professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, as manager B;

2) The address of the corporation is fixed at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le seize juin.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Travis Investments S.à r.l., une société de droit luxembourgeois dont le siège est établi à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg enregistrée au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152281, ici représentée par Marc Winandy, clerc, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Dénomination. La Société aura la dénomination: "Aroo S.à r.l." (ci-après "La Société").

Art. 3. Objet. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises qui font partie du même groupe de sociétés que la Société tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers en relation avec son objet ou pouvant en favoriser l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,-EUR) représenté par DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de UN EURO (1,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Modification du capital social. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, pour quelques raisons que ce soient, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice, ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Cession de parts sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. Événements affectant la Société. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée et administrée par un gérant, ou un conseil de gérance, composé d'au moins un (1) gérant de classe A et d'au moins un (1) gérant de classe B, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée indéterminée.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, en considération de la première phrase de l'article 12 des Statuts, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du (des) gérant(s).

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Art. 13. Bureau. Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire et d'autres mandataires sociaux, associés ou non associés.

Art. 14. Réunions du conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou deux membres du conseil.

Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnée dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité de ses membres, incluant un gérant de classe A et un gérant de classe B, sont présents ou représentés.

Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion.

Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 15. Procès-verbaux - Décisions. Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès verbaux signés par, ou dans des résolutions circulaires comme prévu à l'alinéa qui précède. Les procurations resteront annexées aux procès verbaux. Les copies et extraits de ces procès verbaux seront signés par le président.

Ces procès verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

Art. 16. Pouvoirs. Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil.

Art. 17. Délégation de pouvoirs. Le conseil de gérance peut, avec l'autorisation préalable de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres.

Les gérants peuvent conférer des pouvoirs spécifiques à tout gérant ou autres organes.

Les gérants peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

Art. 18. Représentation de la Société. La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de classe A et un gérant de classe B dans tous les cas ou la signature conjointe ou la signature individuelle de toutes personnes auxquelles un pouvoir de signature a été donné conformément à l'article 17 des Statuts.

Art. 19. Événements affectant la gérance. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Art. 20. Responsabilité de la gérance. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 21. Décisions de l'associé ou des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

Art. 22. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 23. Bilan. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 24. Répartition des bénéfices. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 25. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 26. Dispositions générales. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la société commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.

Souscription - Libération

La partie comparante, ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire aux DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) parts sociales et les avoir libérées à concurrence de la totalité par un apport en espèce, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) est désormais à la disposition de la société sous les signatures autorisées.

La preuve de tous ces paiements a été apportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille euro (€ 1.000,-).

Résolutions de l'associé unique

- 1) La Société est administrée par les gérants suivants:
 - a) Monsieur Ivo HEMELRAAD, juriste, né le 12 octobre 1961 à Utrecht (Pays-Bas), avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommé gérant de classe A;
 - b) Monsieur Wim RITS, juriste, né le 14 Juin 1970 à Merksem (Belgique), avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommé gérant de classe B;
- 2) L'adresse de la Société est fixée au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Winandy, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2011. Relation: LAC/2011/28635. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Référence de publication: 2011101726/365.

(110116575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Starfactory Football Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7327 Steinsel, 35, rue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 113.901.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Document faisant l'objet du complément:

Référence: L100119215.04

Date: 03/08/2010

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2011105637/14.

(110120066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Spectrum Brands Lux II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 162.349.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twentieth of July.

Before Us Me Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Home Creations Direct Ltd., a company incorporated and existing by the laws of Delaware (U.S.A.), having its registered office at 3633 Flamingo Road, Miramar, Florida, 33027 USA and registered with the State of Delaware under number 2504864,

here represented by Marion Finzi, professionally residing in Luxembourg by virtue of one proxy given on 19 July 2011.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Art. 1. Form - Corporate name. There is formed a private limited liability company under the name "Spectrum Brands Lux II S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (the "Articles").

2. Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Munsbach in the municipality of Schuttrange (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the municipality of Schuttrange.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Art. 3. Object.

3.1 The Company's object is to, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

3.2 The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

3.3 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (the "Connected Companies") or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.4 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Law.

3.5 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

3.6 Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

4. Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

5. Art. 5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Shares"). The holders of these Shares are hereafter referred to as "Shareholders".

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account (the "Share Premium Account"), into which any premium paid on any Share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares by decisions of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, of the Board of Managers subject to the availability of funds determined by the Sole Manager or in case of plurality of managers by the Board of Managers on the basis of relevant interim accounts

6. Art. 6. Shares indivisibility.

6.1 Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Art. 7. Transfer of shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III. - Management

8. Art. 8. Management.

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) ("Managers") appointed by a resolution of the shareholder (s). In case of one Manager, he will be referred to as the "Sole Manager". In case of plurality of Managers, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance") (the "Board of Managers")

8.2 The managers need not to be shareholders. The Managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

9. Art. 9. Powers of the sole manager or of the board of managers.

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of Managers, of the Board of Managers.

10. Art. 10. Representation of the Company.

10.1 Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any two managers.

11. Art. 11. Delegation and Agent of the sole manager or of the board of managers.

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of Managers, any two Managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of Managers, any two Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Art. 12. Meeting of the board of managers.

12.1 In case of plurality of Managers, the meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") are convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman, who shall have a casting vote.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the Managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting.

12.8 Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV. General meeting of shareholders

13. Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes.

13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

13.3 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

13.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Chapter V. - Business year

14. Art. 14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on the 1st October and ends on the 30th September of the following year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of Managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of Managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Art. 15. Distribution right of shares.

15.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of Managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of Article 13.7 above.

15.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of Managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

Chapter VI. - Liquidation

16. Art. 16. Dissolution and liquidation.

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable law

17. Art. 17. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 30th September 2012.

Subscription - Payment

The share capital has been subscribed as follows:

Home Creations Direct Ltd.	12,500 Shares
Total:	12,500 Shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,200.-.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named party, representing the entirety of the subscribed capital, passed proxyholder, the following resolutions:

1) Are appointed as manager of the Company for an undetermined period:

Mr. Olivier Dorier, born in Saint Rémy (France), on 25 September 1968, professionally residing at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

2) The Company shall have its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

Home Creations Direct Ltd., une société régie par les lois de Delaware (U.S.A.), ayant son siège social au 3633 Flamingo Road, Miramar, Florida, 33027 USA, immatriculée auprès du registre de l'Etat du Delaware sous le numéro 2504864,

ici représentée par Marion Finzi, résidant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 19 juillet 2011; et

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Art. 1^{er}. Forme-Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Spectrum Brands Lux II S.à r.l." (la "Société") qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (les "Statuts").

2. Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Munsbach, dans la commune de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la commune de Schuttrange.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3. Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts et participations.

3.2 La Société pourra aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'avares par tous moyens.

3.3 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les "Sociétés Apparentées") ou toute autre entité, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.4 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

3.5 La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements.

3.6 Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci,

4. Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts

5. Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales"). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les "Associés".

5.2 Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission ("Compte de prime d'émission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales par décisions du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance, seulement dans le cas où il existe des fonds disponibles tel que déterminé par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance sur la base des comptes intermédiaires.

6. Art. 6. Indivisibilité des parts.

6.1 Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Art. 7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre II. - Gérance

8. Art. 8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants ("Gérants") nommés par une résolution des associé(s). Dans le cas d'un seul Gérant, il est défini ci-après comme le Gérant Unique. En cas de pluralité de Gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

8.2 Les Gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les Gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

9. Art. 9. Pouvoirs du Conseil de Gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de Gérants, du Conseil de Gérance.

10. Art. 10. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de Gérants, par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par deux Gérants.

11. Art. 11. Délégation et agent du Gérant Unique et du conseil de Gérance.

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, deux Gérants peuvent déléguer leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, deux Gérants déterminent les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Art. 12. Réunion du conseil de Gérance.

12.1 En cas de pluralité de Gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président, lequel bénéficiera d'une voix prépondérante.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les Gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux réunions.

12.8 Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV. - Assemblée générale des Associés

13. Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des Associés - Votes.

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

13.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requière l'unanimité.

Titre V. - Exercice social

14. Art. 14. Exercice social.

14.1 L'année sociale commence le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre de l'année suivante.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de Gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

15. Art. 15. Droit de distribution des parts.

15.1 Le bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 13.7 ci-dessus.

15.4 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant Unique ou en cas de la pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

Titre VI. - Liquidation

16. Art. 16. Dissolution et Liquidation.

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. - Loi applicable

17. Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 30 septembre 2012.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Home Creations Direct Ltd.	12.500 Parts Sociales
Total:	12.500 Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.200,-.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1- Est nommé gérant de la Société pour une période indéterminée:

Mr. Olivier Dorier, né à Saint Rémy (France), le 25 septembre 1968, demeurant professionnellement au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

2- Le siège social de la Société est établi à 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. FINZI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 juillet 2011. Relation: LAC/2011/33225. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Référence de publication: 2011104478/421.

(110119380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Stellarosa s. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4441 Soleuvre, 273, rue Metzlerlach.

R.C.S. Luxembourg B 38.153.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011105638/10.

(110120858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Sucafina Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 142.529.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Référence de publication: 2011105639/10.

(110120423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Supermarket DPS Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 2, rue des Tilleuls.

R.C.S. Luxembourg B 94.143.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011105642/10.

(110120859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

EARLSFORT Paris 50 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 106.406.

Conformément à l'article 3 (1) de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 8 septembre 2005 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

- Société domiciliée:

* EARLSFORT Paris 50 S.à r.l.

* Immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.406

* Dont le siège social sis au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg fait l'objet de la présente dénonciation

- Agent domiciliataire:

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, et ce avec effet au 13 juillet 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 15 juillet 2011.

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011105719/20.

(110119230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

T and C Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3327 Crauthem, Zone Industrielle Im Bruch.

R.C.S. Luxembourg B 106.781.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 62297 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011105643/10.

(110120421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

TalentBox S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 152.044.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 30 juin 2011.

Un mandataire

Référence de publication: 2011105644/12.

(110120120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Energy Research and Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5753 Frisange, 43, Parc Lésigny.

R.C.S. Luxembourg B 72.146.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 24 juin 2011, les résolutions suivantes:

- L'Assemblée renouvelle les mandats de M. Artur DELA et de COMPAGNIE FINANCIERE CELESTE S.A. (administrateurs et administrateur délégué) ainsi que de FIDUCIAIRE DU LARGE (commissaire) pour une nouvelle période de 6 ans jusqu'à l'AG de 2017. M. Artur DELA, résidant professionnellement à L-5753 Frisange, 43, Parc Lésigny, figure comme représentant permanent pour la SA COMPAGNIE FINANCIERE CELESTE.

- L'Assemblée remplace M. Michel Lorre par la nomination d'un nouvel administrateur DMD S.A., siégeant à L-5753 Frisange, Parc Lésigny, 43, jusqu'à l'AG de 2017. M. Artur DELA, résidant professionnellement à L-5753 Frisange, 43, Parc Lésigny, figure comme représentant permanent pour la SA DMD.

Luxembourg, le 20.07.2011.

Pour extrait conforme

Fiduciaire du Large

43, Parc Lésigny

L-2753 Frisange

Signature

Référence de publication: 2011109137/22.

(110123012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Tate & Lyle European Finance, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 97.343.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011105645/13.

(110121014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Torcello S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 42.920.

La société à responsabilité limitée MONTBRUN RÉVISION S.à r.l., 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B n° 67501, a démissionné le 20 février 2009 de son mandat de liquidateur de la société anonyme en liquidation volontaire TORCELLO S.A.

Luxembourg, le 22 juillet 2011.

MONTBRUN RÉVISION S.à r.l.

Référence de publication: 2011105649/12.

(110120223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Am Haferstück S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 49.673.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 3 novembre 2010 a:

- reconduit dans son mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué, la société à responsabilité limitée de droit néerlandais, AM HAFERSTÜCK NEDERLAND B.V., ayant son siège social à NL-3006 AB Rotterdam, Rivium Boulevard 25, immatriculée au Registre de Commerce de la Chambre de Commerce de Rotterdam sous le numéro 24197356, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2015;

AM HAFERSTÜCK NEDERLAND B.V. a désigné en qualité de représentant permanent chargé de l'exécution de son mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué au sein de la société AM HAFERSTÜCK S.A., Monsieur Jan Kalkman, né le 9 octobre 1950 à Rotterdam (Pays-Bas), demeurant professionnellement NL-3006 AB Rotterdam, Rivium Boulevard 25;

- reconduit dans son mandat d'administrateur la société à responsabilité limitée de droit néerlandais, SEARCH & SELEKT B.V., ayant son siège social à NL-3006 AB Rotterdam, immatriculée au Registre de Commerce de la Chambre de Commerce de Rotterdam sous le numéro 24158684, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2015; SEARCH & SELEKT B.V. a désigné en qualité de représentant permanent chargé de l'exécution de son mandat d'administrateur au sein de la société AM HAFERSTÜCK S.A., Monsieur Gerardus Gregorius Wilhelmus M. Peters, né le 31 mars 1946 à NL-5900 Venlo, demeurant à B-2950 Kapellen, 40 Bosdreef;

- reconduit dans son mandat d'administrateur Monsieur Gerardus Gregorius Wilhelmus M. Peters, né le 31 mars 1946 à NL-5900 Venlo, demeurant à B-2950 Kapellen, 40 Bosdreef, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2015;

- reconduit dans son mandat de commissaire aux comptes, la société anonyme VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L-8210 Mamer, 106

Route d'Arlon, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 35270, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2015.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011110723/29.

(110126656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

Trenor Holding Luxembourg Sub-Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.875.

Par résolutions signées en date du 18 juillet 2011, l'associé unique a décidé de nommer Wilhelmina von Alwyn - Steennis, avec adresse professionnelle au 26, Esplanade, JE2 3QA St Helier, Jersey, au mandat de gérant de classe B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Référence de publication: 2011105650/13.

(110120878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Triton III LuxCo B 13 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 159.797.

—
EXTRAIT

Suite à un transfert de parts entre parties en date du 25 juillet 2011, Triton III LuxCo A 13 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois luxembourgeoises, ayant un capital social de EUR 12.500, ayant son siège social au 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-159680 a transféré la totalité des parts sociales qu'elle détenait dans la société à Triton Masterluxco 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois luxembourgeoises, ayant un capital social de EUR 12.500,10, ayant son siège social au 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-143926.

En conséquence, les 1.250.000 parts sociales de la Société sont à présent détenues par Triton Masterluxco 3 S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton III LuxCo B 13 S.à r.l.

Référence de publication: 2011105651/19.

(110120028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Imperial Innovations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 26.121,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 157.293.

—
In the year two thousand and eleven, on the thirtieth day of the month of June.

Before Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of shareholders of Imperial Innovations S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 17, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg under number B 157.293, having a share capital of twenty-two thousand one hundred twenty-one British Pounds (GBP 22,121.-), incorporated on 11 November 2010 by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") of 3 February 2011 number 217. The articles have been amended for the last time by Maître Edouard Delosch, notary residing in Rambrouch, on 1 April 2011, not yet published in the Mémorial.

The meeting appointed Mr Patrick Santer, master at laws, professionally residing in Luxembourg, as chairman. Mr Christophe Bregeon, master at laws, professionally residing in Luxembourg was appointed as secretary and scrutineer.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on the attendance list, signed by the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary.

This list will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that the entire corporate capital is represented at the present meeting and that the shareholders declare themselves duly informed of the agenda so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below:

(1) Increase of the issued share capital of the Company by an amount of four thousand British Pounds (GBP 4,000.-) from currently twenty-two thousand one hundred twenty-one British pounds (GBP 22,121.-) to twenty-six thousand one hundred twenty-one British Pounds (GBP 26,121.-) by the issue of four thousand (4,000) shares, each with a nominal value of one British Pound (GBP 1.00) and a subscription price of ten thousand British Pounds (GBP 10,000.-) against a contribution in kind (the "Contribution in Kind") by the contribution of a receivable which Imperial Innovations Limited has against Imperial Innovations Investments Limited, approval of the evaluation of the Contribution in Kind to forty millions British Pounds (GBP 40,000,000.-), of which four thousand British Pounds (GBP 4,000.-) will be allocated to the share capital account and the balance will be allocated to the share premium account of the Company; and

(2) Consequential amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect therein the above increase of capital.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting took the following resolutions by unanimous decision:

First resolution

The meeting resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of four thousand British Pounds (GBP 4,000.-) from currently twenty-two thousand one hundred twenty-one British Pounds (GBP 22,121.-) to twenty-six thousand one hundred twenty-one British Pounds (GBP 26,121.-) by the issue of four thousand (4,000) shares, each with a nominal value of one British Pound (GBP 1.00) and a subscription price of ten thousand British Pounds (GBP 10,000.-) for a total subscription price of forty million British Pounds (GBP 40,000,000.-).

The four thousand (4,000) new shares have been subscribed by Imperial Innovations Limited, a company incorporated under the laws of England and Wales, with registered office at 52 Princes Gate, Exhibition Road, London, SW7 2PG and registration number 02060639, at a total subscription price of forty million British Pounds (GBP 40,000,000.-) by way of the Contribution in Kind (being a receivable against Imperial Innovations Investments Limited, a company incorporated under the laws of England and Wales, with registered office at 52 Princes Gate, Exhibition Road, London, SW7 2PG and registration number 06067437).

The meeting resolved to acknowledge and approve the report by the board of managers of the Company dated 30 June 2011 (a copy of which is annexed to the present deed to be registered therewith) the conclusion of which reads as follows:

“In view of the above, the board of managers believes that the value of the Contribution in Kind amounts to GBP 40,000,000.- and is at least equal to the total subscription price of 4,000 shares to be issued by Imperial Innovations S.à r.l. in consideration therefor.”

The meeting resolved to approve the evaluation of the Contribution in Kind to forty million British Pounds (GBP 40,000,000.-).

Evidence of contribution to the Company of the Contribution in Kind has been shown to the undersigned notary.

The meeting resolved to allocate the value of the Contribution in Kind for an amount of four thousand British Pounds (GBP 4,000.-) to the issued share capital account and the balance to the freely distributable share premium account of the Company.

Second resolution

As a consequence of the above increase of capital, the meeting resolved to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

“ **Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at twenty-six thousand one hundred twenty-one British Pounds (GBP 26,121.-) divided into twenty-six thousand one hundred twenty-one (26,121) shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.00) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.”

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase at the fixed rate registration tax perception, have been estimated at about six thousand seven hundred euro (EUR 6,700.-).

There being no further business on the agenda the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille onze, le trentième jour du mois de juin.

Pardevant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

s’est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de Imperial Innovations S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.293, ayant un capital social de vingt-deux mille cent vingt-et-un livres sterling (GBP 22.121.-), constituée en date du 11 novembre 2010 suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») le 3 février 2011 numéro 217. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Luxembourg, le 1 avril 2011, non encore publié au Mémorial.

L'assemblée est présidée par M. Patrick Santer, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg. M. Christophe Bregeon, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, a été nommé secrétaire et scrutateur.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux figurent sur la liste de présence, signée par le président, le secrétaire et scrutateur et le notaire instrumentant.

Cette liste sera annexée au présent acte, pour être soumise aux formalités de l'enregistrement

II. Il ressort de la liste de présence que les parts sociales représentant tout le capital social sont représentées à cette assemblée et les actionnaires déclarent être dûment informés de l'ordre du jour de sorte que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour décrit ci-après:

(1) Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de quatre mille livres sterling (GBP 4.000,-) d'actuellement vingt-deux mille cent vingt-et-un livres sterling (GBP 22.121,-) à vingt-six mille cent vingt-et-une livres sterling (GBP 26.121,-) par l'émission de quatre mille (4.000) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,00) et un prix de souscription de dix mille livres sterling (GBP 10.000,-) en contrepartie d'un apport en nature (l'«Apport en Nature») consistant dans l'apport d'une créance par Imperial Innovations Limited contre Imperial Innovations Investments Limited, approbation de l'évaluation de l'Apport en Nature à quarante millions de livres sterling (GBP 40.000.000,-), duquel quatre mille livres sterling (GBP 4.000,-) seront alloués au compte de capital de la Société et le reste au compte prime d'émission de la Société, et

(2) Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les augmentations de capital précitées.

Ayant approuvé ce qui précède, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes

Première résolution

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de quatre mille livres sterling (GBP 4.000,-) d'actuellement vingt-deux mille cent vingt-et-un livres sterling (GBP 22.121,-) à vingt-six mille cent vingt-et-une livres sterling (GBP 26.121,-) par l'émission de quatre mille (4.000) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,00) et un prix de souscription de dix mille livres sterling (GBP 10.000,-) pour un prix total de souscription de quarante millions de livres sterling (GBP 40.000.000,-).

Quatre mille (4.000) actions ont été souscrites par Imperial Innovations Limited, une société constituée sous le droit d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à 52 Princes Gate, Exhibition Road, London, SW7 2PG et avec le numéro d'enregistrement 02060639, pour un prix de souscription total de quarante millions de livres sterling (GBP 40.000.000,-) par le biais d'un Apport en Nature (consistant en une créance contre Imperial Innovations Investments Limited, une société constituée sous le droit d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à 52 Princes Gate, Exhibition Road, London, SW7 2PG et avec le numéro d'enregistrement 06067437).

L'assemblée a décidé de prendre connaissance et d'approuver le rapport du conseil de gérance daté du 30 juin 2011 (dont une copie restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement) et dont la conclusion est la suivante:

«Au vu de ce qui précède, le conseil de gérance considère que la valeur de l'Apport en Nature s'élève au moins à GBP 40.000.000,- et est au moins équivalent au prix total de souscription des 4.000 parts sociales à émettre par Imperial Innovations S.à r.l. en rémunération de cet Apport en Nature.»

L'assemblée a décidé d'approuver l'évaluation de l'Apport en Nature à quarante millions de livres sterling (GBP 40.000.000,-).

Preuve du transfert à la Société de l'Apport en Nature a été montrée au notaire instrumentant.

L'assemblée a décidé d'allouer la valeur de l'Apport en Nature total pour un montant de quatre mille livres sterling (GBP 4.000,-) au compte de capital de la Société et le reste au compte prime d'émission de la Société.

Seconde résolution

En conséquence de l'augmentation de capital décidée ci-dessus, l'assemblée a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société de manière à lire:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à vingt-six mille cent vingt-et-une livres sterling (GBP 26.121,-) divisé en vingt-six mille cent vingt-et-une parts sociales d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,00) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.»

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, quelle que soit leur forme, seront payés par la Société ou qui lui seront imputés en rapport avec son augmentation du capital social au taux fixe d'enregistrement de la perception fiscale sont estimés à six mille sept cents euros (EUR 6.700,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française, à la demande des mêmes parties comparantes en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, toutes connues du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les parties comparantes ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: P. Santer, Ch. Bregeon, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 5 juillet 2011. Relation: RED/2011/1379. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 14 juillet 2011.

Référence de publication: 2011108789/159.

(110124641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Motorway-Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 310, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 30.047.

—

Extrait

de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 mai 2010

1. Le mandat des administrateurs

L'assemblée décide de renouveler pour trois ans le mandat d'administrateur de:

Monsieur Patrice BRES, demeurant Rue du Commerce 93 à B-1040 Bruxelles

Monsieur Emmanuel de FOURNAS de la BROSSE, demeurant Rue du Commerce 93 à B-1040 Bruxelles

Monsieur Didier DUBOIS, demeurant Rue du Commerce 93 à B-1040 Bruxelles

Les mandats prennent cours après l'assemblée générale ordinaire de 2010 et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale de 2013.

2. Le mandat du réviseur d'entreprise

L'assemblée décide de renouveler le mandat d'Ernst & Young pour un an.

Luxembourg, le 30 juin 2010.

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour Motorway-Luxembourg S.A.

Natacha Kovacevic

Référence de publication: 2011109184/22.

(110122948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Natefile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 144.060.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 29 mars 2011 que:

L'assemblée décide

- d'acter la démission de son mandat d'Administrateur unique, Monsieur Daniel Droesbeke à compter du 30 mars 2011

- de coopter en lieu et place de Monsieur Daniel Droesbeke:

Madame Evelyne Etienne

Née le 15 juin 1954 à Paris (12^e)

domiciliée professionnellement 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Le mandat de Madame Evelyne Etienne viendra à échéance lors de l'Assemblée générale de 2013 approuvant les comptes au 31/12/2012.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2011109188/22.

(110122323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Tusculanum SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 150.869.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011105653/9.

(110120801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Taurus Properties Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 127.165.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011105654/10.

(110120931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Taurus Properties Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 127.165.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011105655/10.

(110120932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Tetrade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 46.646.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011105656/10.

(110120889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Texon Controls S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 91.912.

Le bilan et l'annexe au 30 avril 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Un gérant

Référence de publication: 2011105657/11.

(110120628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Texon Controls S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 91.912.

Le bilan et l'annexe au 30 avril 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Un gérant*

Référence de publication: 2011105658/11.

(110120629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Texon Controls S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 91.912.

Le bilan et l'annexe au 30 avril 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Un gérant*

Référence de publication: 2011105659/11.

(110120630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Texon Controls S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 91.912.

Le bilan et l'annexe au 30 avril 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Un gérant*

Référence de publication: 2011105660/11.

(110120631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Texon Controls S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 91.912.

Le bilan et l'annexe au 30 avril 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Un gérant*

Référence de publication: 2011105661/11.

(110120632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

RE Constellation II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.352.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 118.952.

—
Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique en date du 15 juin 2011

L'associé unique décide de nommer pour un nouveau mandat avec effet immédiat les trois personnes suivantes comme gérants de la société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des associés approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2011:

- Monsieur Bruce Charles Bossom, gérant, demeurant à 21 Queensdale Place, London W11 4SQ, United Kingdom;
- Monsieur Aref Hisham Lahham, gérant, demeurant à 1 Pembroke Cottages, Londres W8 6PF, United Kingdom;
- Monsieur Van James Stults, gérant, demeurant à Onslow Gardens Flat 2 71, Londres SW7 3QD, United Kingdom.

Le conseil de gérance se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Bruce Charles Bossom;
- Monsieur Aref Hisham Lahham; et
- Monsieur Van James Stults.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RE Constellation II S.à r.l.

Référence de publication: 2011106399/21.

(110121335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Résidences Lorraines S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 117.997.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 08 juin 2011

Résolution n° 1

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la révocation des fonctions d'administrateur de la société OLEA CAPITAL INVEST S.A. (anc. ELODEE S.A.), société de droit luxembourgeois, sise à L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 77.619.

Résolution n° 2

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la révocation des fonctions d'administrateur de Madame Catherine AUBERTIN, née le 05 février 1971 à Thionville (France) et demeurant à F-57190 Florange, 40, rue de Longwy.

Résolution n° 3

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la nomination aux fonctions d'administrateur et administrateur-délégué de Monsieur Mahmoud DERGUIANI, né le 24 décembre 1962 à Arris (Algérie) et demeurant à F-57290 Fameck, 54, rue du Général Henry.

Résolution n° 4

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la nomination aux fonctions d'administrateur et administrateur-délégué de Monsieur Luc AUBERTIN, né le 23 janvier 1965 à Algrange (France) et demeurant à F-57190 Florange, 40, rue de Longwy.

Esch-sur-Alzette, le 08 juin 2011.

Pour extrait sincère et conforme à l'original

Fiduciaire C.G.S.

Signature

Référence de publication: 2011111392/29.

(110126128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

Texon Controls S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 91.912.

Le bilan et l'annexe au 30 avril 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société**Un gérant*

Référence de publication: 2011105662/11.

(110120633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Transfinco S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 8.817.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TRANSFINCO S.A.H.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011105664/11.

(110120174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

V.A.A.C. Vicking S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 93.476.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011105665/10.

(110120744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Halong S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 135.821.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 26 juillet 2011

L'Assemblée accepte la démission datée du 17 mars 2011 de Madame Helena Tonini-Di Vito et décide de ratifier la nomination en qualité d'administrateur de Monsieur Tiziano Arcangeli, employé privé, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

L'Assemblée accepte la démission datée du 21 mars 2011 de Monsieur Pierfrancesco Ambrogio et décide de ratifier la nomination en qualité d'administrateur de Madame Sonia Stili, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

L'Assemblée accepte la démission datée du 29 juin 2011 de Monsieur Tiziano Arcangeli et décide de ratifier la nomination en qualité d'administrateur de Madame Franca Di Mario, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011109348/22.

(110124187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Vasto S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 75.826.

Le siège social du commissaire aux comptes AUDIEX S.A. est dorénavant le suivant: 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Référence de publication: 2011105668/10.

(110120966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

VDP Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.
R.C.S. Luxembourg B 52.456.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011105669/9.

(110120129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Veroninvest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 72.687.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011105670/10.

(110120690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Euroconsumers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 13B, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 33.096.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 20 mai 2011 que:

- les mandats de commissaire aux comptes et de réviseur d'entreprises de M. Marco RIES, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, ont été renouvelés pour un nouveau terme d'un an.

Ces mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2012.

- la démission de M. Yves GENIN du poste d'administrateur en date du 18 septembre 2010 est ratifiée de sorte que le nombre des administrateurs est réduit de 9 à 8.

- les mandats des administrateurs sortants suivants ont été renouvelés pour une période de 3 ans:

- M. Benoît PLAITIN, administrateur-délégué, 9, Moerstraat, B-2970 SCHILDE,

- M. Roland COUNYE, 57, Berkenlaan, B-9840 DE PINTE,

- M. Armand DE WASCHE, 317, Steenweg, B-9810 NAZARETH,

- M. Alfons BUEKENS, Am Steinecker, 26, L-9370 GILSDORF,

- M. Eric DE MAERTELEIRE, 206, 's Gravenstraat, B-9810 NAZARETH,

- M. Daniel STONS, 34, rue de Genève, F-01210 FERNEY-VOLTAIRE,

- M. Vincent BLONDEL, 13 A, rue d'Orbais, B-1360 MALEVES-SAINTE-MARIE,

- M. Hervé JARRY, 4, Square David D'Angers, F-94490 ORMESSON-SUR-MARNE.

Ces mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2014.

Pour extrait conforme
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011109995/25.

(110125505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

Isolation 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4936 Bascharage, 13B, rue de la Reconnaissance Nationale.

R.C.S. Luxembourg B 81.673.

-
- Constituée suivant acte reçu par Me Jean-Paul HENCKS, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 5 avril 2001, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 1000 du 13 novembre 2001.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social de la société en date du 13 novembre 2009 que:

- les mandats des membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes actuellement en fonction sont renouvelés pour une période de trois ans, à savoir:

- aux postes d'administrateurs:

* M. Antoine MORREALE, né le 07/06/1965 à Longwy, France, demeurant Quartier Ratonneau Sud, F-13680 Lançon de Provence.

* Mme. Alice VASANNE, né le 26/04/1943 à Pétange, Luxembourg, demeurant Longwy, France.

* M. Salvatore MORREALE, né le 15/04/1945 à Grotte, Italie, demeurant Longwy, France

- au Poste de commissaire aux comptes:

* REVILUX S.A., avec siège social à L-1371 LUXEMBOURG, 223, Val Ste Croix, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B-25.549.

Tous ces mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Pour la société SOLOVERTE FINANCE S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2011110128/25.

(110125732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

Versailles Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 151.747.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 17 juin 2011 que:

- M. Philippe AFLALO a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.

- A été élu aux fonctions d'administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire:

* Monsieur Serge HIRSCH, administrateur de société, né le 22 décembre 1963 à Longeville-lès-Metz, demeurant professionnellement au 23, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2015.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2011105671/16.

(110120136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Versailles Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 151.747.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011105672/10.

(110120696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

VERVAEKE Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4975 Dippach, 31, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 135.561.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/07/2011.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011105673/13.

(110120685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Victaulic Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 157.990.

Il résulte du transfert des parts sociales en date du 30 juin 2011 que:

- Madame Muffie Murray, ayant pour adresse 86 Beachside Avenue CT 06838-0450 Greens Farms - Etats-Unis d'Amérique, a transféré 94 150 000 parts sociales sous forme nominative à la société Murray Enterprises LLC., ayant pour adresse, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808 - Etats-Unis d'Amérique.

Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Pour extrait conforme

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2011105675/15.

(110120977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

AB Sciex Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: CAD 1.259.436.712,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 149.679.

In the year two thousand and eleven, on the third day of May.

Before Us Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette.

THERE APPEARED:

Joslyn Holding Company, a corporation established under the laws of the state of Delaware, United States of America, with registered office at c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 2698135,

here represented by Mr. Dominique Léonard, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg

by virtue of a proxy under private seal established on May 3, 2011.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of "AB Sciex Finance S.à r.l." (the Company), with registered office at 67, Rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149679, incorporated by a deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, of November 27, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2545 of December 30, 2009, and whose bylaws have been last amended by a deed of the undersigned notary, dated March 7, 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is set at one billion four hundred eighty-five million one hundred thousand one hundred seven Canadian Dollars (CAD 1.485.100.107,00) represented by one hundred fifty-eight thousand two hundred (158.200) ordinary shares, one hundred ten million (110.000.000) category A redeemable preferred shares, one hundred ninety million four hundred two thousand three hundred one (190.402.301) category B redeemable preferred shares, two hundred million (200.000.000) category C redeemable preferred shares, two hundred thirty-one million ninety-six thousand eight hundred sixty-two (231.096.862) category D redeemable preferred shares, seven hundred sixty-five thousand six hundred thirty-three (765.633) category E redeemable preferred shares, seventeen million three hundred sixty-five thousand two hundred twenty-five (17.365.225) category F redeemable preferred shares, eighty-three million five hundred twenty-seven thousand five hundred (83.527.500) category G redeemable preferred shares, fifty-two million five hundred thousand (52.500.000) category H redeemable preferred shares, fifty-nine million four hundred seventy-eight thousand (59.478.000) category I redeemable preferred shares, sixty million (60.000.000) category J redeemable preferred shares, four hundred twenty-four million forty-five thousand one hundred ninety-four (424.045.194) category K redeemable preferred shares, seven million (7.000.000) category L redeemable preferred shares, forty-three million three hundred nine thousand five hundred ninety-seven (43.309.597) category M redeemable preferred shares, and five million four hundred fifty-one thousand five hundred ninety-five (5.451.595) category N redeemable preferred shares, all having a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1,00) each.

III. The sole shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of ninety-nine million six hundred sixty-three thousand three hundred ninety-five Canadian Dollars (CAD 99.663.395,00) so as to bring it from its current amount of one billion four hundred eighty-five million one hundred thousand one hundred seven Canadian Dollars (CAD 1.485.100.107,00) down to one billion three hundred eighty-five million four hundred thirty-six thousand seven hundred twelve (CAD 1.385.436.712,00) through the redemption and cancellation of all the seven hundred sixty-five thousand six hundred thirty-three (765.633) category E redeemable preferred shares, all the fifty-two million five hundred thousand (52.500.000) category H redeemable preferred shares, all the forty-three million three hundred nine thousand five hundred ninety-seven (43.309.597) category M redeemable preferred shares, and three million eighty-eight thousand one hundred sixty-five (3.088.165) category N redeemable preferred shares, by the payment of an aggregate amount of ninety-nine million six hundred sixty-three thousand three hundred ninety-five Canadian Dollars (CAD 99.663.395,00) to the Sole Shareholder.

Second resolution

The sole shareholders resolves to further decrease the share capital of the Company by an amount of one hundred twenty-six million Canadian dollars (CAD 126.000.000,00) so as to bring it from its current amount of one billion three hundred eighty-five million four hundred thirty-six thousand seven hundred twelve Canadian Dollars (CAD 1.385.436.712,00), down to one billion two hundred fifty-nine million four hundred thirty-six thousand seven hundred twelve Canadian Dollars (CAD 1.259.436.712,00) through the cancellation of ten million five thousand two hundred and eight (10.005.208) category A redeemable preferred shares, seventeen million three hundred eighteen thousand three hundred fifteen (17.318.315) category B redeemable preferred shares, eighteen million one hundred ninety-one thousand two hundred eighty-eight (18.191.288) category C redeemable preferred shares, twenty-one million nineteen thousand seven hundred forty-eight (21.019.748) category D redeemable preferred shares, one million five hundred seventy-nine thousand four hundred seventy-nine (1.579.479) category F redeemable preferred shares, seven million five hundred ninety-seven thousand three hundred sixty-four (7.597.364) category G redeemable preferred shares, five million four hundred nine thousand nine hundred seven (5.409.907) category I redeemable preferred shares, five million four hundred fifty-seven thousand three hundred eighty-six (5.457.386) category J redeemable preferred shares, thirty-eight million five hundred sixty-nine thousand six hundred forty-one (38.569.641) category K redeemable preferred shares, six hundred thirty-six thousand six hundred ninety-five (636.695) category L redeemable preferred shares, and two hundred fourteen thousand and nine hundred sixty-nine (214.969) category N redeemable preferred shares. The aggregate amount of one hundred twenty-six million Canadian dollars (CAD 126.000.000,00) is hereby allocated to the legal reserve.

Third resolution

Pursuant to the above resolutions, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6.** The share capital is set at one billion two hundred fifty-nine million four hundred thirty-six thousand seven hundred twelve Canadian dollars (CAD 1.259.436.712,00) represented by:

- one hundred fifty-eight thousand two hundred (158,200) ordinary shares (the Ordinary Shares),
- ninety-nine million nine hundred ninety-four thousand seven hundred ninety-two (99.994.792) category A redeemable preferred shares (the Category A Redeemable Preferred Shares),
- one hundred seventy-three million eighty-three thousand nine hundred eighty-six (173.083.986) category B redeemable preferred shares (the Category B Redeemable Preferred Shares),

- one hundred eighty-one million eight hundred eight thousand seven hundred twelve (181.808.712) category C redeemable preferred shares (the Category C Redeemable Preferred Shares),
 - two hundred ten million seventy-seven thousand one hundred fourteen (210.077.114) category D redeemable preferred shares (the Category D Redeemable Preferred Shares),
 - fifteen million seven hundred eighty-five thousand seven hundred forty-six (15.785.746) category F redeemable preferred shares (the Category F Redeemable Preferred Shares),
 - seventy-five million nine hundred thirty thousand one hundred thirty-six (75.930.136) category G redeemable preferred shares (the Category G Redeemable Preferred Shares),
 - fifty-four million sixty-eight thousand ninety-three (54.068.093) category I redeemable preferred shares (the Category I Redeemable Preferred Shares),
 - fifty-four million five hundred forty-two thousand six hundred fourteen (54.542.614) category J redeemable preferred shares (the Category J Redeemable Preferred Shares),
 - three hundred eighty-five million four hundred seventy-five thousand five hundred fifty-three (385.475.553) category K redeemable preferred shares (the Category K Redeemable Preferred Shares),
 - six million three hundred sixty-three thousand three hundred five (6.363.305) category L redeemable preferred shares (the Category L Redeemable Preferred Shares), and
 - two million one hundred forty-eight thousand four hundred sixty-one (2.148.461) category N redeemable preferred shares (the Category N Redeemable Preferred Shares), and
- all with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.00) each.

The redeemable preferred shares, regardless of their category, are collectively referred to as the "Redeemable Preferred Shares"; and the Ordinary Shares and the Preferred Shares are collectively referred to as the "Shares".

The maturity date of the Category A, the Category B, the Category C, the Category D, the Category F, the Category G, the Category I and the Category J Redeemable Preferred Shares is set for December 30, 2019.

The maturity date of the Category K Redeemable Preferred Shares is set for January 27, 2020.

The maturity date of the Category L Redeemable Preferred Shares is set for March 19, 2020.

The maturity date of the Category N Redeemable Preferred Shares is set for December 28, 2020.

The respective maturity dates of the various categories of the Redeemable Preferred Shares are hereafter collectively referred to as the "Maturity Date".

Fourth resolution

Pursuant to the above resolutions, article 22, of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

“ **Art. 22.** Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital.

Any and all amounts of any kind originating from the holder(s) of the Redeemable Preferred Shares and allocated to the legal reserve, shall be paid to the sole benefit of such holder(s) of Redeemable Preferred Shares in the event such legal reserve were to be reduced or repaid on the occasion of a liquidation.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy of the Company.

Dividends on Redeemable Preferred Shares and Ordinary Shares shall be payable when, if and as declared by the board of managers.

The holders of Redeemable Preferred Shares will have the right to receive an annual preferential dividend payable before any other dividend distribution, unless decided otherwise by the board of managers and the holders of the Redeemable Preferred Shares. The Category C Redeemable Preferred Shares will accrue an annual preferential dividend (payable before any other dividend distribution) in an amount equal to seven point one thousand three hundred seventy-five per cent (7.1375 %) of the Redeemable Preferred Shares nominal value to which will be added (i) any share premium paid on such Redeemable Preferred Shares and not reimbursed at the time of the distribution and (ii) the respective amount of the Legal Reserve Portion.

The Category A, the Category B, the Category D, the Category F, the Category G, the Category I, the Category J, the Category K, the Category L and the Category N Redeemable Preferred Shares will accrue an annual preferential dividend (payable before any other dividend distribution) in an amount equal to eight point nine thousand three hundred seventy-five per cent (8,9375 %) of the Redeemable Preferred Shares nominal value to which will be added (i) any share premium paid on such Redeemable Preferred Shares and not reimbursed at the time of the distribution and (ii) the respective amount of the Legal Reserve Portion.

Should the Company be unable to pay dividends for a given year, the preferential dividend that should have been paid during that year to the holders of redeemable preferred shares will be cumulative and carried forward to the next financial year. If any preferential dividend remains due and unpaid on the 30th of November of the second financial year following

the year end it became due, as from such date, the amount of such preferential dividend will be added to the nominal of the preferred shares for the purpose of the computation of the preferred dividends applying on the relevant class of shares such preferential dividend ought to have been paid.

The board of manager may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915 and the present article.

For the purpose of this article the Legal Reserve Proportion shall mean for each respective class of Redeemable Preferred Shares, the amount contributed to the legal reserve by holder(s) of such Redeemable Preferred Shares."

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, he signed together with Us, notary, the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trois mai.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Joslyn Holding Company, une entité établie sous les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social sis c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle, DE 19801, Etats Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 2698135, ici représentée par M. Dominique Léonard, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg

en vertu d'une (1) procuration donnée le 3 mai 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination "AB Sciex Finance S.à r.l." (la Société), ayant son siège social au 67, Rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149679, constituée suivant acte de Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, reçu en date du 27 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2545 du 30 décembre 2009, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentaire, en date du 7 mars 2011, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à un milliard quatre cent quatre-vingt-cinq millions cent mille cent sept Dollars Canadiens (CAD 1.485.100.107,00) représenté par cent cinquante-huit mille deux cents (158.200) parts sociales ordinaires, cent dix millions (110.000.000) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie A, cent quatre-vingt-dix millions quatre cent deux mille trois cent une (190.402.301) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie B, deux cent millions (200.000.000) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie C, deux cent trente et un millions quatre-vingt-seize mille huit cent soixante-deux (231.096.862) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie D, sept cent soixante-cinq mille six cent trente-trois (765.633) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie E, dix-sept millions trois cent soixante-cinq mille deux cent vingt-cinq (17.365.225) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie F, quatre-vingt-trois millions cinq cent vingt-sept mille cinq cents (83.527.500) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie G, cinquante-deux millions cinq cent mille (52.500.000) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie H, cinquante-neuf millions quatre cent soixante-dix-huit mille (59.478.000) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie I, soixante millions (60.000.000) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie J, quatre cent vingt-quatre millions quarante-cinq mille cent quatre-vingt-quatorze (424.045.194) nouvelles parts préférentielles rachetables de catégorie K, sept millions (7.000.000) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie L, quarante-trois millions trois cent neuf mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept (43.309.597) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie M, et cinq millions quatre cent cinquante et un mille cinq cent quatre-vingt-quinze (5.451.595) parts préférentielles rachetables de catégorie N, toutes d'une valeur nominale d'un Dollar Canadien (CAD 1,00) chacune.

III. L'Associé Unique décide de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de procéder à une réduction du capital de la Société pour un montant de quatre-vingt-dix-neuf millions six cent soixante-trois mille trois cent quatre-vingt-quinze Dollars Canadiens (CAD 99.663.395,00) afin de le diminuer de son montant actuel de un milliard quatre cent quatre-vingt-cinq millions cent mille cent sept Dollars Canadiens (CAD 1.485.100.107,00) à un milliard trois cent quatre-vingt-cinq millions quatre cent trente-six mille sept cent douze Dollars Canadiens (CAD 1.385.436.712,00) par le rachat et l'annulation de sept cent soixante-cinq mille six cent trente-trois (765.633) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie E, cinquante deux millions cinq cent mille (52.500.000) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie H, quarante-trois millions trois cent neuf mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept (43.309.597) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie M et trois millions quatre-vingt-huit mille cent soixante-cinq (3.088.165) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie N, par le remboursement d'un montant de quatre-vingt-dix-neuf millions six cent soixante-trois mille trois cent quatre-vingt-quinze Dollars Canadiens (CAD 99.663.395,00) à l'Associé Unique.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide ensuite de procéder à une réduction du capital de la Société pour un montant de cent vingt-six millions de Dollars Canadiens (CAD 126.000.000,00) afin de le diminuer de son montant actuel de un milliard trois cent quatre-vingt-cinq millions quatre cent trente-six mille sept cent douze Dollars Canadiens (CAD 1.385.436.712,00) à un milliard deux cent cinquante neuf millions quatre cent trente-six sept cent douze Dollars Canadiens (CAD 1.259.436.712,00) par le rachat et l'annulation de dix millions cinq mille deux cent huit (10.005.208) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie A, dix sept millions trois cent dix-huit mille trois cent quinze (17.318.315) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie B, dix huit millions cent quatre-vingt-onze mille deux cent quatre-vingt-huit (18.191.288) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie C, vingt-et-un millions dix-neuf mille sept cent quarante-huit (21.019.748) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie D, un million cinq cent soixante-dix-neuf mille quatre cent soixante-dix-neuf (1.579.479) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie F, sept million cinq cent quatre-vingt-dix-sept trois cent soixante-quatre (7.597.364) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie G, cinq millions quatre cent neuf mille neuf cent sept (5.409.907) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie I, cinq millions quatre cent cinquante-sept mille trois cent quatre-vingt-six (5.457.386) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie J, trente-huit millions cinq cent soixante-neuf mille six cent quarante et un (38.569.641) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie K, six cent trente-six mille six cent quatre-vingt-quinze (636.695) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie L, et deux cent quatorze mille neuf cent soixante-neuf (214.969) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie N. Le montant de cent vingt-six millions de Dollars Canadiens (CAD 126.000.000,00) est ainsi alloué à la réserve légale.

Troisième résolution

Suite aux résolutions prises ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et a désormais la teneur suivante:

“ **Art. 6.** Le capital social est fixé à un milliard deux cent cinquante neuf millions quatre cent trente-six sept cent douze Dollars Canadiens (CAD 1.259.436.712,00) représenté par:

- cent cinquante-huit mille deux cents (158,200) parts sociales ordinaires (les Parts Ordinaires),
- quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-quatorze mille sept cent quatre-vingt-douze (99.994.792) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie A (les Parts Préférentielles Rachetables de Catégorie A),
- cent soixante treize millions quatre-vingt-trois mille neuf cent quatre-vingt-six (173.083.986) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie B (les Parts Préférentielles Rachetables de Catégorie B),
- cent quatre-vingt un millions huit cent huit mille sept cent douze (181.808.712) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie C (les Parts Préférentielles Rachetables de Catégorie C),
- deux cent dix millions soixante-dix-sept mille cent quatorze (210.077.114) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie D (les Parts Préférentielles Rachetables de Catégorie D),
- quinze millions sept cent quatre-vingt-cinq mille sept cent quarante-six (15.785.746) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie F (les Parts Préférentielles Rachetables de Catégorie F),
- soixante-quinze millions neuf cent trente mille cent trente-six (75.930.136) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie G (les Parts Préférentielles Rachetables de Catégorie G),
- cinquante quatre millions soixante-huit mille quatre-vingt-treize (54.068.093) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie I (les Parts Préférentielles Rachetables de Catégorie I),
- cinquante quatre millions cinq cent quarante-deux mille six cent quatorze (54.542.614) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie J (les Parts Préférentielles Rachetables de Catégorie J),
- trois cent vingt-quatre cinq millions quatre cent soixante-quinze mille cinq cent cinquante-trois (385.475.553) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie K (les Parts Préférentielles Rachetables de Catégorie K),
- six millions trois cent soixante-trois mille trois cent cinq (6.363.305) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie L (les Parts Préférentielles Rachetables de Catégorie L), et

- deux millions cent quarante-huit mille quatre cent soixante et une (2.148.461) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie N (les Parts Préférentielles Rachetables de Catégorie N), toutes d'une valeur nominale d'un Dollar Canadien (CAD 1,00) chacune.

Les parts préférentielles rachetables, indépendamment de leur catégorie, sont collectivement désignées comme les "Parts Préférentielles Rachetables", et les Parts Ordinaires et les Parts Préférentielles Rachetables sont ensemble désignées comme les "Parts".

La date de maturité des Parts Préférentielles Rachetables de Catégorie A, de Catégorie B, de Catégorie C, de Catégorie D, de Catégorie F, de Catégorie G, de Catégorie I et de Catégorie J est fixée au 30 décembre 2019.

La date de maturité des Parts Préférentielles Rachetables de Catégorie K est fixée au 27 janvier 2020.

La date de maturité des Parts Préférentielles Rachetables de Catégorie L est fixée au 19 mars 2020.

La date de maturité des Parts Préférentielles Rachetables de Catégorie N est fixée au 28 décembre 2020.

Les dates de maturité respectives des différentes catégories de Parts Préférentielles Rachetables sont collectivement désignées ci-après comme la "Date de Maturité".

Troisième résolution

Suite aux résolutions prises ci-dessus, l'article 22, paragraphe 6, des statuts de la Société est modifié et a désormais la teneur suivante:

“ **Art. 22.** Sur le bénéfice net, il est prélevé annuellement cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Tout montant, de quelque nature que ce soit, provenant de détenteur(s) de Parts Préférentielles Rachetables et alloué à la réserve légale, ne pourra être payé qu'au seul bénéfice de détenteur(s) de Parts Préférentielles Rachetables, dans le cas où la réserve légale doit être réduite ou remboursée lors de la liquidation.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes des Parts Préférentielles Rachetables et des Parts Ordinaires sont payables au moment et dans les conditions déterminées par le conseil de gérance.

Les détenteurs de Parts Préférentielles Rachetables auront le droit de recevoir un dividende préférentiel annuel prioritaire à toute autre distribution de dividendes, sous réserve d'une décision contraire du conseil de gérance et des Détenteurs de Parts Préférentielles Rachetables. Les Parts Préférentielles Rachetables de Catégorie C donneront droit à un dividende préférentiel (payable avant toute autre distribution de dividendes) d'un montant égal à sept virgule mille trois cent soixante-quinze pour cent (7,1375%) de la valeur nominale des Parts Préférentielles Rachetables émises, à laquelle s'ajoutera (i) toute prime d'émission payée sur les dites Parts Préférentielles Rachetables et non remboursée au jour de la distribution et (ii) le montant correspondant à la Part de la Réserve Légale.

Les Parts Préférentielles Rachetables de Catégorie A, de Catégorie B, de Catégorie D, de Catégorie E, de Catégorie F, de Catégorie G, de Catégorie H, de Catégorie I, de Catégorie J, de Catégorie K, de Catégorie L, de Catégorie M et de Catégorie L donneront droit à un dividende préférentiel (payable avant toute autre distribution de dividendes) d'un montant égal à huit virgule neuf mille trois cent soixante-quinze pour cent (8,9375%) de la valeur nominale des Parts Préférentielles Rachetables émises, à laquelle s'ajoutera (i) toute prime d'émission payée sur les dites Parts Préférentielles Rachetables et non remboursée au jour de la distribution (ii) le montant correspondant à la Part de la Réserve Légale.

En cas d'impossibilité pour la Société de verser des dividendes pour une année déterminée, le dividende préférentiel qui aurait dû être versé sur les Parts Préférentielles Rachetables sera cumulatif et reporté sur les exercices suivants. Le montant de tout dividende préférentiel qui serait échu, et resterait impayé au 30 novembre de la deuxième année suivant la clôture de l'année comptable au cours de laquelle un tel dividende fût échu, sera ajouté au nominal des parts préférentielles lors du calcul du dividende préférentiel dû au détenteur des dites parts.

Le conseil de gérance décide de toute distribution de dividendes intérimaires selon les conditions et limites imposées par la Loi sur les Sociétés de 1915 et l'article présent.

Pour la lecture de cet article, la Part de la Réserve Légale signifie pour chaque catégorie de Parts Préférentielles Rachetables, le montant contribué à la réserve légale par les détenteurs des dites Parts Préférentielles Rachetables.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents Euro (EUR 1.200,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Léonard, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 5 mai 2011. Relation: EAC/2011/5926. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011103319/317.

(110118016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Deer Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.586.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011110823/9.

(110127320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

DEMA SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 39.335.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011110827/9.

(110127603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

WIKIO Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 113.995.

In the year two thousand and eleven, on the fourteenth of July.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr Fabian CORVINA, private employee, residing professionally in Luxembourg,

acting as the representative of the board of directors of WIKIO Luxembourg (the "Company"), a société anonyme having its registered office at 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 113.995, incorporated by deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, dated 20 January 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 878 of 4 May 2006, whose articles of association have been amended for the last time on June 9, 2011 by deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial.

pursuant to the power granted to him pursuant to the resolutions adopted on 13 July 2011 by the board of directors of the Company on the issue of shares within the authorised capital (the "Decision"), a copy of which, after having been initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall be registered together with the present deed.

The appearing party requested the notary to record her declarations as follows:

(I) Articles 5.2, 5.3 and 5.4 of the articles of association of the Company provide as follows:

" **5.2.** The authorized capital of the Company is set at eleven million seven hundred eighty-two thousand nine hundred and fourteen Euro (€11,782,914) which shall be represented by one hundred fourteen thousand four hundred and eighteen (114,418) Ordinary Shares and twelve thousand two hundred and eighty (12,280) Category A Preference Shares, each having a nominal value of ninety-three Euro (€93).

5.3. The board of directors may, for a period of five years ending on 29 April 2015, increase the share capital by the issue of new shares in one time or in several tranches within the authorised capital within the limits mentioned above. Such increases of capital may be issued with or without share premium, to be paid up in cash, in kind or by settlement of actual, liquid and immediately payable claims vis-à-vis the Company, as well as by incorporation of profits carried

forward, available reserves or share premiums (it being understood that in the latter case, the increase of capital will be realised without issue of new shares).

5.4. The board of directors is specifically authorized to proceed with such issues without granting any preferential subscription right to the existing shareholders on the shares to be issued.

(II) On the basis of the powers granted to the board of directors of the Company as set out under (I) above, the Company issued 80 (eighty) fully paid ordinary shares of a nominal value of EUR 93.- (ninety-three Euro) and a premium of EUR 67.- (sixty-seven Euro) each (the "New Shares"), for a total subscription price of EUR 12,800 (twelve thousand eight hundred Euro) (the "Subscription Price"), a total of EUR 7,440 (seven thousand four hundred and forty Euro) being allocated to the share capital of the Company and EUR 5,360 (five thousand three hundred and sixty Euro) being allocated to the distributable share premium account. Evidence of the subscription and of the payment to the Company of the Subscription Price at the time of issue of the New Shares has been shown to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

(III) As a consequence of the above, the issued share capital of the Company has been increased to a total amount of EUR 26,061,483 (twenty-six million sixty-one thousand four hundred and eighty-three Euro) represented by 228,649 (two hundred and twenty-eight thousand six hundred and forty-nine) ordinary shares (the "Ordinary Shares") and 51,582 (fifty-one thousand five hundred and eighty-two) category A preference shares (the "Category A Preference Shares") each with a nominal value of EUR 93.- (ninety-three Euro) each, and the authorised share capital of the Company has been decreased to a total amount of EUR 11,775,474 (eleven million seven hundred and seventy-five thousand four hundred and seventy-four Euro) represented by 114,338 (one hundred and fourteen thousand three hundred and thirty-eight) Ordinary Shares and 12,280 (twelve thousand two hundred and eighty) Category A Preference Shares with a par value of EUR 93.- (ninety-three Euro) each.

(IV) As a result of the above, articles 5.1 and 5.2 of the articles of association of the Company are amended so as to read as follows:

" **5.1.** The issued share capital of the Company is set at EUR 26,061,483 (twenty-six million sixty-one thousand four hundred and eighty-three Euro) represented by 228,649 (two hundred and twenty-eight thousand six hundred and forty-nine) ordinary shares (the "Ordinary Shares") and 51,582 (fifty-one thousand five hundred and eighty-two) category A preference shares (the "Category A Preference Shares") with a nominal value of EUR 93.- (ninety-three Euro) each."

" **5.2.** The authorised capital of the Company is set at EUR 11,775,474 (eleven million seven hundred and seventy-five thousand four hundred and seventy-four Euro) which shall be represented by 114,338 (one hundred and fourteen thousand three hundred and thirty-eight) Ordinary Shares and 12,280 (twelve thousand two hundred and eighty) Category A Preference Shares with a nominal value of EUR 93.- (ninety-three Euro) each."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above are estimated at EUR 1,500.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the party hereto, this deed is drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg, on the day beforementioned.

After reading these minutes, the representative of the board of directors signed together with the notary the present deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Fabian Corvina, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

agissant en tant que représentant du conseil d'administration de WIKIO Luxembourg (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 113.995, constituée suivant acte reçu de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, daté du 20 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 878 du 4 mai 2006 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 9 juin 2011 suivant acte reçu par le notaire soussigné, non encore publié au Mémorial,

en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré en vertu des résolutions adoptées le 13 juillet 2011 par le conseil d'administration de la Société relatives à l'émission d'actions dans les limites du capital autorisé (la «Décision»), une copie de laquelle, après avoir été paraphée et paraphée par la partie comparante et le notaire soussigné, sera enregistrée ensemble avec le présent acte.

La partie comparante a requis le notaire de prendre acte de ses déclarations comme suit:

(I) Les articles 5.2 , 5.3 et 5.4. des statuts de la Société prévoient ce qui suit:

« **5.2.** Le capital autorisé de la Société est fixé à onze millions sept cent quatre-vingt-deux mille neuf cent quatorze euros (€ 11.782.914) qui sera représenté par cent quatorze mille quatre cent dix-huit (114.418) Actions Ordinaires et douze mille deux cent quatre-vingts (12.280) Actions de Préférence de Catégorie A, d'une valeur nominale de quatre-vingt-treize euros (€93) chacune.

5.3. Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 29 avril 2015, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital social dans les limites du capital autorisé par émission d'actions nouvelles dans les limites fixées ci-dessus. Ces augmentations de capital pourront être émises avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la Société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission (étant entendu que dans ce dernier cas, l'augmentation de capital s'opérera sans émission d'actions nouvelles).»

5.4. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription sur les actions à émettre.

(II) Sur base des pouvoirs conférés au conseil d'administration de la Société mentionnés au point (I) ci-dessus, la Société a émis 80 (quatre-vingt) actions ordinaires entièrement libérées d'une valeur nominale de EUR 93.- (quatre-vingt-treize euros) et une prime d'émission de EUR 67.- (soixante-sept euros) chacune (les «Actions Nouvelles») pour un prix de souscription total de EUR 12.800.- (douze mille huit cents euros) (le «Prix de Souscription»), un total de EUR 7.440.- (sept mille quatre cent quarante euros) étant alloué au capital social de la Société et EUR 5.360.- (cinq mille trois cent soixante euros) étant alloué au compte prime d'émission librement distribuable.

Preuve des souscriptions et du paiement à la Société du Prix de Souscription au moment de l'émission des Actions Nouvelles a été montrée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

(III) En conséquence de ce qui précède, le capital social émis de la Société a été augmenté à un montant total de EUR 26.061.483.- (vingt-six millions soixante et un mille quatre cent quatre-vingt-trois euros) représenté par 228.649 (deux cent vingt-huit mille six cent quarante-neuf) actions ordinaires et 51.582 (cinquante et un mille cinq cent quatre-vingt-deux) actions de préférence de catégorie A d'une valeur nominale de EUR 93.- (quatre-vingt-treize euros) chacune et le capital social autorisé de la Société a été réduit à un montant total de EUR 11.775.474.- (onze millions sept cent soixante-quinze mille quatre cent soixante-quatorze euros) représenté par 114.338 (cent quatorze mille trois cent trente-huit) actions ordinaires et 12.280 (douze mille deux cent quatre-vingts) actions de préférence de catégorie A d'une valeur nominale de EUR 93.- (quatre-vingt-treize euros) chacune.

(IV) Il résulte de ce qui précède que les articles 5.1 et 5.2 des statuts de la Société sont modifiés pour avoir la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social émis de la Société est fixé EUR 26.061.483.- (vingt-six millions soixante et un mille quatre cent quatre-vingt-trois euros) représenté par 228.649 (deux cent vingt-huit mille six cent quarante-neuf) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires») et 51.582 (cinquante et un mille cinq cent quatre-vingt-deux) actions de préférence de catégorie A (les «Actions de Préférence de Catégorie A») d'une valeur nominale de EUR 93.- (quatre-vingt-treize euros) chacune.

5.2. Le capital autorisé de la Société est fixé à EUR 11.775.474.- (onze millions sept cent soixante-quinze mille quatre cent soixante-quatorze euros) qui sera représenté par 114.338 (cent quatorze mille trois cent trente-huit) Actions Ordinaires et 12.280 (douze mille deux cent quatre-vingts) Actions de Préférence de Catégorie A, d'une valeur nominale de EUR 93.- (quatre-vingt-treize euros) chacune.»

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à EUR 1.500.-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, le représentant du conseil d'administration a signé ensemble avec le notaire présent acte.

Signé: F. CORVINA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 juillet 2011. Relation: LAC/2011/32288. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Référence de publication: 2011109077/139.

(110124468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.